



# MAIRIE DE FONTAINE

1, Place de Turenne

90150 FONTAINE

☎ 03.84.23.80.12

✉ [fontaine.mairie@wanadoo.fr](mailto:fontaine.mairie@wanadoo.fr)

Site internet : [fontaine.fr](http://fontaine.fr)

## AVIS AUX ADMINISTRÉS

Fontaine, le 12 juin 2020

### 1. MODIFICATION DES HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

Les horaires d'ouverture au public de la Mairie sont les suivants à compter de ce jour :

- **Lundi de 15h30 à 16h30**
- **Mardi de 11h00 à 12h00**
- **Judi de 15h00 à 16h30**
- **Vendredi de 11h00 à 12h00**

### 2. CARTE AVANTAGES JEUNES

La Commune de Fontaine renouvelle l'opération « Cartes Avantages Jeunes », qu'elle propose de mettre à la disposition des jeunes du village âgés de 12 à 25 ans. Les jeunes de cette tranche d'âge intéressés par cette carte sont invités à se faire connaître en Mairie **avant le 25 juin prochain**.

### 3. RÉGLEMENTATION DES BRUITS DE VOISINAGE : HORAIRES AUTORISÉS

Pour le bien de chacun, nous vous demandons de bien vouloir respecter les horaires durant lesquels ces travaux, utilisant des appareils à moteur thermique ou électrique, sont autorisés :

- **les jours ouvrables : de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30,**
- **les samedis : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00,**

*Rappel : toute utilisation d'engins à moteur est strictement interdite les dimanches et jours fériés.*

### 4. TROTTOIRS

Tout propriétaire ou possesseur de chiens est tenu de procéder immédiatement par tous les moyens appropriés au ramassage des déjections canines sur toute la partie du domaine public communal.

Bien cordialement à vous.

Le Maire,  
Pierre FIETIER



*Secrétariat de Mairie ouvert :*

*Lundi de 15h30 à 16h30 – Mardi de 11h à 12h – Jeudi de 15h à 16h30 – Vendredi de 11h à 12h*